



## Contrat de prêt de matériel

Entre-la : Municipalité de Senneville  
Responsable : Courtney Lister, Coordonnatrice des loisirs  
35, chemin de Senneville, Senneville, Québec, H9X 1B8  
Téléphone : 514 457-6020  
Ci-après appelée le "PROPRIÉTAIRE"

Et :  
Prénom et nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Ci-après appelée le "PRENEUR"

### IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

- 1) Le matériel : Le propriétaire met à disposition du preneur l'équipement suivant :
    - Ensemble de raquettes à neige taille unique 22 pouces.
  - 2) État du matériel : Le matériel devra être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition au preneur. Toutes les détériorations constatées sur le matériel seront à la charge du preneur. En cas de vol, bris ou perte, des frais de 179 \$ par paire de raquettes de neige (taille unique) seront facturés au preneur.
  - 3) Durée du prêt : Le présent prêt est consenti pour une durée d'une semaine du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_. Un frais de 5 \$ sera ajouté pour chaque jour de retard.
  - 4) Sous-location : La sous-location du matériel par le preneur à un tiers est exclue.
- Je confirme avoir pris connaissance des règlements ci-haut mentionnés (cocher la case). Je souhaite emprunter : \_\_\_\_\_ ensemble(s) de raquettes taille unique.

Date de retour du matériel : \_\_\_\_\_

Signature du PRENEUR : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du PROPRIÉTAIRE : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_